

Broglie
27270

Mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le sept avril à dix-neuf heures et zéro minute, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire**.

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - M. GALLIER Thierry - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme HARANG Vanessa, Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme TESSIER Laurence qui donne pouvoir à M. BONNEVILLE Roger, Maire - M. LATHAM Amaury qui donne pouvoir à M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme BRUMENT Magali qui donne pouvoir à Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. de BROGLIE Philippe-Maurice qui donne pouvoir à Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe.

Absente : Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe.

DATE DE CONVOCATION : 27/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 10

OBJET : Bibliothèque - Convention d'objectifs niveau 3 pour le développement de la lecture publique entre le Département et la Commune.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de renouveler la convention d'objectifs, entre le Département de l'Eure et la Commune de BROGLIE, pour le développement de la lecture publique.

Il rappelle que le Département de l'Eure contribue, à travers les missions confiées à la Médiathèque Départementale de l'Eure, à la promotion et au développement de la lecture publique sur son territoire. Il mène une veille active dans le domaine des évolutions des bibliothèques et de ses publics afin d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire départemental. Dans ce cadre, il est partenaire des communes ou groupements de communes qui développent un service de lecture publique sur leur territoire.

La présente convention (en annexe) a pour objet de définir les règles de partenariat entre le Conseil Départemental de l'Eure et la Commune, pour le développement du service de la lecture publique.

Des règles d'objectifs ont été fixées pour chaque typologie de bibliothèque : ainsi, la bibliothèque de BROGLIE s'inscrit dans la convention d'objectifs niveau 3.

Dans cette démarche, ladite convention vise à améliorer certains services de la bibliothèque afin d'obtenir un niveau d'établissement de qualité répondant aux critères déclinés en son Article 2 ("Engagement de la commune") et portant notamment sur les locaux, les assurances, le personnel, la formation, la gratuité, l'accessibilité, les moyens en fonctionnement, les services aux usagers et le bilan d'activité.

Les engagements du Conseil Départemental de l'Eure sont, quant à eux, énoncés à l'Article 3 de ladite convention, convention qui sera valable pour 3 ans à compter de la date de signature des deux parties. Les objectifs devront être atteints au terme des 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (POUR : 10 + 3 pouvoirs), **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs niveau 3 (en annexe), entre le Département de l'Eure et la Commune de BROGLIE, pour le développement de la lecture publique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Dominique DUBOC.

Le Maire, Roger BONNEVILLE.



Rendu Exécutoire après Dépôt
en Préfecture
le 09 AVR. 2025
et Publication ou Notification
du



le Maire

